

Le 01 JUIN 2017

Monsieur le Président,

Votre courriel en date du 22 mai 2017 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

J'ai pris bonne note de votre lettre adressée aux candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin prochain et de vos interrogations sur la situation des artisans français et vendéens.

Les chambres des métiers et de l'artisanat sont nécessaires et utiles dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Je suis heureuse de voir le dynamisme de la chambre des métiers et de l'artisanat de Vendée, qui participe à la promotion et à la valorisation de ces métiers importants pour le développement économique de notre département.

Dans la région des Pays de la Loire, les artisans représentent près de 150 000 salariés dont 12 000 apprentis. A l'heure où le chômage des 15-25 ans atteint près de 24% de la population active, nous pouvons être fiers du contrat d'apprentissage. Ce modèle a su prouver son efficacité en favorisant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. La jeunesse doit plus que jamais être au cœur de nos politiques et de nos ambitions. Il faut lui donner les moyens d'exprimer ses talents, de s'émanciper et de créer. C'est pourquoi, je suis favorable à la préservation, à la promotion du contrat d'apprentissage dans l'artisanat dont je défendrai les spécificités à l'Assemblée Nationale.

L'emploi qualifié est un atout nécessaire pour les jeunes, les salariés et les responsables d'entreprises artisanales. La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir une certification, un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou encore un certificat de qualification professionnelle sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. Ce dispositif, permet à toute personne quelques soit son âge, son statut ou son niveau de formation de prétendre à une VAE sous condition d'avoir exercé une activité professionnelle d'au moins une année en rapport direct avec la certification visée. Cette activité n'a pas l'obligation d'être exercée de manière continue et peut relever du bénévolat, du salariat ou encore du volontariat. Les conditions actuelles de la VAE sont à première vue relativement souples et permettent de valoriser et de concilier les compétences techniques, professionnelles et universitaires. Je souhaite que la formation professionnelle et la VAE soit au plus proche des nécessités du terrain. Mon rôle de parlementaire, une fois élue, sera d'étudier en profondeur cette question pour que la formation professionnelle soit en adéquation avec les besoins des artisans et des salariés.

Afin de favoriser la compétitivité des entreprises, le gouvernement socialiste sous la présidence de François HOLLANDE a développé un nouvel outil, le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi), un avantage fiscal équivalent à une baisse des cotisations sociales. Le CICE s'est révélé être une véritable usine à gaz complexe pour les entreprises et leurs salariés et n'a pas eu les effets escomptés tant sur l'investissement que sur la création d'emplois. Ce dispositif qui n'est ni un crédit d'impôt véritablement ciblé ni une baisse de charges claire et affirmée coûte chaque année aux entreprises françaises, 28.7 milliards d'euros. Je suis pour la transformation du CICE en une véritable baisse durable de charges pour simplifier la vie des entreprises, défendre l'équité et stimuler leur compétitivité.

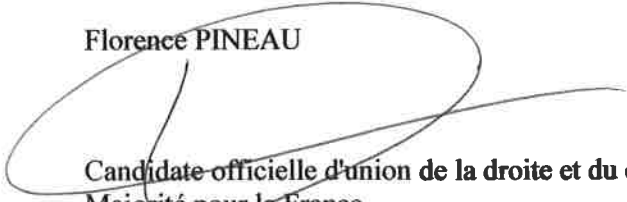
Outre la baisse de charges, la compétitivité des entreprises passe également par une certaine digitalisation de l'économie. Nous devons accélérer la transformation numérique en accompagnant, en formant les salariés à ces mutations et en levant les freins à la croissance de nos entreprises. L'artisanat doit plus que jamais faire partie de ce mouvement, et toute initiative en ce sens mérite d'être étudiée.

La protection des travailleurs français est une question qui me tient à cœur. La concurrence entre les travailleurs français et les travailleurs européens détachés sur notre territoire ne peut pas être tolérée. Il existe en France près de 500 000 travailleurs détachés qui mettent à mal nos emplois locaux et notre modèle social. La directive européenne de 1996 a instauré une concurrence déloyale en Europe entre les travailleurs et les entreprises. Il n'est pas normal que nos entreprises françaises payent les pots cassés d'une politique européenne laxiste. Pour lutter contre le dumping social et assurer l'équité entre tous les travailleurs européens, nous devons renégocier la directive européenne sur les « travailleurs détachés » de 1996. Lorsque l'on travaille en France, les salaires et les charges doivent être français. Je suis également favorable à la « clause molière » qui vise à imposer aux ouvriers venant travailler en France à maîtriser le français ou à être assisté d'un interprète employé aux frais du prestataires, pour limiter le nombre de travailleurs détachés.

Enfin, nos travailleurs ont également besoin d'une protection sociale efficace qui doit répondre à leurs interrogations et à leurs attentes. La fusion de l'assurance vieillesse des artisans, de la caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes et de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce en 2006, est une véritable catastrophe dans son application. Les erreurs sont légions, les administrés font état de problème de calcul dans leurs cotisations, de la lenteur de l'administration ou encore des droits à la retraite qui ne sont pas à jours pour 40% des affiliés. Chaque année, 1 milliard d'euros de cotisations ne sont pas recouverts par les services du RSI. Aujourd'hui, 46.4 % des affiliés cherchent quitter le RSI car celui-ci ne les protège pas suffisamment. Les commerçants, les artisans et l'ensemble des travailleurs indépendants n'ont pas à choisir entre la liberté et la protection. C'est pourquoi, je suis favorable au remplacement du RSI par une caisse autonome de Protection des Indépendants pour respecter les spécificités de leurs métiers.

En espérant avoir répondu à vos interrogations sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Florence PINEAU



Candidate officielle d'union de la droite et du centre
Majorité pour la France
Les Républicains - UDI